



Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières

**Secrétariat Permanent du Contenu Local et de la Promotion des
Investissements**

**Projet d'Appui au Renforcement de la Gestion du Foncier
et des Mines (PARGFM), financé par la Banque mondiale**

**EVALUATION DES PRATIQUES ET DES PERFORMANCES DU
CONTENU LOCAL PAR LES SOCIETES MINIERES ET DE LA
CAPACITE DU SECTEUR PRIVE LOCAL A ETABLIR DES
LIENS COMMERCIAUX AVEC LES INVESTISSEMENTS
DIRECTS ETRANGERS (IDE)**

**PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
DE L'ADMNISTRATION PUBLIQUE MINIERE**

VERSION FINALE

Février 2025

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	ii
TABLEAUX	iv
ABREVIATIONS ET SIGLES	v
I. INTRODUCTION	1
II. ETAT DES LIEUX DES CAPACITES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE MINIÈRE.....	2
2.1. Missions et capacités des acteurs.....	2
2.1.1. Secrétariat Permanent du Contenu Local et de la Promotion des Investissements.....	2
2.1.2. Inspection de l'énergie et des mines	2
2.1.3. Direction Générale des Mines et de la Géologie	3
2.1.4. Direction Générale des Carrières	4
2.1.5. Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux	5
2.1.6. Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB).....	5
2.1.7. Secrétariat Permanent de la Commission Technique Nationale des Mines et du Fonds Minier de Développement.....	6
2.2. Difficultés et contraintes dans la mise en œuvre des missions de l'administration publique minière	7
III. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	9
3.1. Principaux axes.....	9
3.2. Objectifs et résultats attendus	9
3.3. Contenus.....	10
3.3.1 Contenu des formations	10
3.3.2 Voyages d'études	18
3.4. Budget.....	18
3.4.1 Sessions de formation	18
3.4.2 Voyages d'études	20
3.4.3 Equipements, matériels et outils immatériels	20
3.5. Budget global et planning.....	22
3.6. Pistes d'orientations stratégiques pour la mobilisation des ressources financières.....	22
3.6.1. Objectifs et fournisseurs de ressources.....	22
3.6.2. Principes.....	23
3.6.3. Pistes d'orientations stratégiques	23

IV.	MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN	25
4.1.	Organes de mise en œuvre	25
4.2	Communication	26
4.3.	Suivi-évaluation.....	26
4.3.1.	Suivi-évaluation trimestriels et annuels	26
4.3.2.	Audit	27
4.3.3.	Supervision.....	27
4.3.4.	Revue à mi-parcours externe	27
4.3.5.	Elaboration du rapport d’achèvement.....	28
4.3.6.	Diffusion des rapports.....	28
V.	CONCLUSION	29
	LISTE NON EXHAUSTIVE DES DOCUMENTS EXPLOITES PAR LE CAERD	30

TABLEAUX

Tableau 1 : Contenu des formations	11
Tableau 2 : Budget des modules de formation.....	19
Tableau 3 : Budget des voyages d'études	20
Tableau 4 : Budget des équipements et matériels	20
Tableau 5 : Récapitulatif du budget global prévisionnel du plan	22

ABREVIATIONS ET SIGLES

ANEVE :	Agence Nationale des Evaluations Environnementales
BRMN :	Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau
CAERD :	Cabinet Africain d'Etudes et de Recherche pour le Développement
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CMB :	Chambre des Mines du Burkina Faso
DGESS :	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGMG :	Direction Générale des Mines et de la Géologie
GEMS :	Geo-Enabling for Monitoring and Supervision
IDEP :	Institut Africain de Développement Economique et de Planification des Nations Unies
IGF :	Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable
ITIE-BF :	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Burkina Faso
MEMC :	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières
PARGFM :	Projet d'Appui au Renforcement de la Gestion du Foncier et des Mines
PTF :	Partenaire Technique et Financier
SAMAO :	Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest
SIM :	Système d'Information sur les ressources Minières
SIG :	Systemes d'Information Géographique
SN-CLM :	Stratégie Nationale du Contenu Local dans le secteur des Mines
SP/EM :	Secrétariat Permanent de l'énergie et des mines
ST-CLPI :	Secrétariat Technique du Contenu Local et de la Promotion des Investissements
SP/CTNM-FVD	Secrétariat Permanent de la Commission Technique Nationale des Mines et du Fonds Minier de Développement
UA :	Union Africaine
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VMA :	Vision du régime Minier de l'Afrique

I. INTRODUCTION

Le secteur minier au Burkina Faso est à présent la première source des ressources d'exportation du pays, devant l'agriculture et l'élevage. Le pays a produit en 2020, un peu plus de 60 tonnes d'or, contre 35 tonnes en 2015, et un chiffre d'affaires estimé à plus de 2 000 milliards F CFA (plus de 3 milliards d'euros). Dans la dynamique, un code minier a été adopté par la Loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 pour pallier les insuffisances du code minier de 2003, et stimuler d'autres formes d'avantages économiques tels que l'emploi, le contenu local de l'approvisionnement en biens et services, la diversification et des liens plus larges avec d'autres secteurs économiques. Le code minier adopté par la loi 016-2024/ALT du 18 juillet 2024 vient renforcer cette dynamique

C'est dans ce contexte que le Cabinet Africain d'Etudes et de Recherche pour le Développement (CAERD), a été recruté par le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières pour réaliser l'étude « Evaluation des pratiques et des performances du contenu local par les sociétés minières et de la capacité du secteur privé local à établir des liens commerciaux avec les Investissements Directs Etrangers (DE) au Burkina Faso », financée par la Banque mondiale (projet d'Appui au Renforcement de la Gestion du Foncier et des Mines ou PARGFM).

L'évaluation a mis en évidence les efforts du Gouvernement (renforcement institutionnel, etc.), l'amélioration de la capacité des fournisseurs locaux de biens et services (162 entreprises ayant une vente annuelle/fournisseur aux minières, supérieure à 100 millions F CFA en 2022, contre une cinquantaine en 2016), l'appui des sociétés minières au développement du contenu local et l'accroissement de la part de marché des fournisseurs locaux dans l'approvisionnement des sociétés minières et leurs sous-traitants. Cette part a plus que doublé, passant de 15,5% en 2016 (70,9 milliards F CFA sur des achats globaux de 456,5 milliards de F CFA) à 33,3% en 2022 (269,18 milliards F CFA sur des achats totaux de 809,25 milliards F CFA), même si ce taux doit être revu à la baisse avec l'apurement des multinationales et autres sociétés étrangères (Total Energies, Shell, Oryx, SANDVIK, AECL, ENERGO GOLD, TFE, Nowata, Solevo, Lycopodium, EPIROC, Burkina Equipement, African Mining Services Burkina Faso, etc.) de la liste des fournisseurs locaux.

L'évaluation a mis en évidence également les faiblesses de l'Administration publique minière compétente dans la promotion du contenu local.

Sur la base du rapport d'évaluation validé, le consultant a proposé un plan de renforcement des capacités des fournisseurs locaux de 13 chaînes de valeur ciblées et un plan de renforcement des capacités de l'Administration publique minière. Le

présent document constitue le plan de renforcement des capacités de l'Administration publique minière.

II. ETAT DES LIEUX DES CAPACITES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE MINIÈRE

2.1. Missions et capacités des acteurs

2.1.1. Secrétariat Permanent du Contenu Local et de la Promotion des Investissements

Le Secrétariat Permanent du Contenu Local et de la Promotion des Investissements (SP-CLPI) a pour missions la conception, la coordination et l'application de la politique du ministère en matière de contenu local et de promotion des investissements.

A ce titre, elle est chargée :

- d'améliorer les retombées des secteurs minier et énergétique dans l'économie nationale ;
- de développer le capital humain dans les secteurs de l'énergie et des mines,
- de valoriser au niveau national les produits miniers ;
- de promouvoir les investissements nationaux dans les secteurs de l'énergie et des mines ;
- de piloter, suivre et évaluer les stratégies nationales de contenu local dans les secteurs de l'énergie et des mines ;
- de mener des analyses économiques, financières et prospectives des secteurs de l'énergie et des mines ;
- de contribuer à la mise en place et au suivi d'une fiscalité optimale dans les secteurs de l'énergie et des mines.

Par ailleurs, elle est chargée :

- de rechercher et négocier des partenariats entre le Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières et les structures étatiques, sous régionales et internationales ainsi que les secteurs privés ;
- de renforcer la visibilité nationale et internationale des secteurs de l'énergie et des mines.

2.1.2. Inspection de l'énergie et des mines

L'Inspection de l'énergie et des mines a pour mission de veiller au respect de la réglementation et à la promotion des bonnes pratiques dans les domaines de l'énergie et des mines. A ce titre, elle est chargée :

- d'analyser les rapports de l'ensemble des structures de suivi-contrôle des activités minières et énergétiques ;
- de mener des investigations complémentaires en vue d'établir d'éventuelles irrégularités ;

- d'inspecter de façon inopinée ou programmée, les activités de l'énergie, des mines et des carrières ;
- de procéder à la répression en cas d'infraction ;
- de déceler d'éventuels dysfonctionnements dans le secteur minier et proposer des mesures correctives.

Le pouvoir de contrôle s'exerce de manière programmée ou inopinée, notamment sur les sociétés de recherche et d'exploitation, les sociétés de géo-service, les sous-traitants, les comptoirs d'achat, de vente et d'exportation d'or et des autres substances précieuses, les bijouteries, les fonderies, les raffineries. L'Inspection de l'énergie et des mines prend des mesures conservatoires en cas de péril imminent ou d'accident dans un chantier ou une exploitation minière. L'Inspection de l'énergie et des mines dresse, à cet effet, des rapports d'inspection à l'attention du Ministre.

Avant d'entrer en fonction, l'Inspecteur général des mines et les Inspecteurs des mines prêtent serment devant le Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou. La formule du serment est la suivante : « Je jure de bien et loyalement remplir mes fonctions avec toute l'objectivité qui sied à une personne libre et digne, de garder en tout temps et en tout lieu le secret qu'elles m'imposent et de me conduire en toutes circonstances avec honneur, dévouement, intégrité et discrétion ».

2.1.3. Direction Générale des Mines et de la Géologie

La Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour missions la conception, l'élaboration, la coordination et l'application de la politique et de la stratégie dans les domaines des mines et de la géologie. A ce titre, elle est chargée :

- d'assurer les missions de pesée et colisage de l'or, des autres substances précieuses et des métaux de base ;
- d'assurer la collecte, le traitement et la compilation des données géologiques et minières ;
- d'assurer le suivi-contrôle des activités de recherche, de construction, d'exploitation et de fermeture des mines ;
- d'assurer la liquidation des redevances proportionnelles, du Fonds minier de développement local et des autres recettes relatives aux substances de mines ;
 - de collecter les statistiques de mines ;
 - de contribuer à la promotion des projets miniers ;
 - de suivre les impacts sociaux, environnementaux, économiques des projets liés aux substances de mines ;
 - de participer aux enquêtes publiques environnementales des projets miniers ;
 - de suivre la mise en œuvre du plan d'action et de réinstallation ;
 - d'assurer l'évaluation des titres miniers et autorisations ;

- de contribuer à l'amélioration des connaissances géologiques et minières du territoire national ;
- de veiller au respect de la réglementation relative à l'importation, la fabrication, le stockage, le transport et l'emploi des explosifs à l'usage civil dans les mines ;
- d'assurer de la mise en œuvre des règles en matière de santé et sécurité au travail dans les mines ;
- d'assurer le suivi des médiations et des questions relatives à la sécurisation des sites miniers.
- de veiller à la protection, à la sauvegarde et à la restauration de l'environnement en collaboration avec les structures compétentes de l'Etat ;
- d'assurer le suivi des fonds miniers relatifs à la réhabilitation et la fermeture des mines et des sites miniers artisanaux.

La DGMG est composée de cinq (05) directions techniques que sont : (i) la Direction de la Géologie (DGéol) ; (ii) la Direction des Mines Industrielles (DMI) ; (iii) la Direction des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées (DEMAS) ; (iv) la Direction du Suivi de la Réglementation et de la Production (DSRP) ; et (v) la Direction du Suivi de la Réhabilitation et de la Fermeture des Mines et des Sites Artisanaux (DSRFM).

2.1.4. Direction Générale des Carrières

La Direction Générale des Carrières a pour missions la conception, la coordination et l'application de la politique du ministère dans le domaine des carrières. A ce titre, elle est chargée de :

- d'assurer le suivi-contrôle des activités de recherche et d'exploitation des substances de carrières ;
- d'assurer la collecte, le traitement et la compilation des données de carrières ;
- de veiller au respect de la réglementation des substances explosives à usage civil dans les carrières ;
- de promouvoir les activités relatives à la recherche et à l'exploitation des substances de carrières ;
- de promouvoir l'expertise nationale dans le domaine des carrières ;
- de promouvoir la mécanisation de l'exploitation artisanale des substances de carrières ;
- de promouvoir la transformation et la valorisation des substances de carrières ;
- d'assurer la liquidation des redevances proportionnelles, du Fonds minier de développement local et des autres recettes relatives aux substances de carrières ;
- d'émettre des avis techniques sur les demandes relatives aux autorisations d'exploitation de substances de carrières ;

- de proposer des mesures d'amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur des carrières ;
- de diffuser la documentation relative à la réglementation des activités de carrières ;
- de suivre les impacts sociaux, environnementaux, économiques et juridiques des projets liés aux substances de carrières ;
- de veiller à la protection, à la sauvegarde et à la restauration de l'environnement des sites des carrières en collaboration avec les services des ministères compétents ;
- de participer aux enquêtes sur l'évaluation environnementale ;
- d'assurer le suivi-contrôle des activités de constructions et de fermetures des sites de carrières.

A la DGC, plusieurs postes prévus dans l'organigramme ne sont pas pourvus. Il s'agit notamment des postes suivants : le Directeur de la promotion, le Chef de service de l'encadrement de l'exploitation Artisanale et Semi-mécanisée ; le chef de service du Suivi de la Réglementation des Carrières ; le Chef de Service du Suivi de la Production des Carrières ; le Chef de Service du Suivi de la Réhabilitation et de la fermeture des sites de carrières ; et le Chef de Service de la Planification, Suivi et d'évaluation.

2.1.5. Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux

La Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) a pour missions l'instruction des dossiers à caractère juridique du ministère.

. A ce titre, elle est chargée de :

- d'apporter un appui conseil aux agents et aux structures du ministère de l'énergie, des mines et des carrières dans le domaine juridique ;
- de veiller aux respects de la cohérence et de la sécurité du cadre juridique du ministère de l'énergie, des mines et des carrières en collaboration avec les structures compétentes ;
- d'apporter l'appui conseil pour la révision du cadre juridique et l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires du ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;
- d'apporter un appui à l'élaboration des conventions et des contrats liant le ministère de l'énergie, des mines et des carrières à ses partenaires et aux institutions nationales et internationales ;
- de traiter des questions contentieuses en collaboration avec l'agent judiciaire de l'État.

2.1.6. Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB)

Le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) est le Service géologique national du Burkina Faso. Il s'agit d'une société d'Etat à caractère stratégique dont le capital est entièrement détenu par l'Etat burkinabè. Ses principales missions se résument comme suit :

- de réaliser, par toutes méthodes appropriées, d'études et de travaux destinés à améliorer la connaissance géologique et minière du pays,
- d'assurer divers contrôles miniers délégués par l'Etat,
- d'appuyer la promotion et le développement de la petite mine,
- d'appuyer la promotion et la valorisation des substances minérales et de carrières contenues dans le sol et le sous-sol, et
- d'entreprendre ou participer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'un des objets précités ou à tout objet similaire ou connexe.

Le BUMIGEB est dirigé par un Directeur Général, nommé en conseil des Ministres dont la gestion est contrôlée par un Conseil d'Administration. La direction générale est appuyée par quatre directions techniques et trois directions s'occupant des aspects administratifs et financiers, commerciaux et de gestion des ressources humaines. Les directions techniques sont constituées de la direction de la recherche géologique et minière, la direction des Laboratoires, la direction des sondages et celle de la sécurité industrielle, minière et des hydrocarbures. Le BUMIGEB a une représentation au niveau régional à Bobo-Dioulasso, la deuxième ville du Burkina Faso. Celle-ci exécute les mêmes activités que le BUMIGEB siège mais uniquement dans le Grand Ouest. Les activités sur les autres parties du territoire sont exécutées par le BUMIGEB siège.

En raison de la spécificité de ses missions est du poids économique, social et environnemental du secteur minier pour le pays, le BUMIGEB fait de l'acquisition d'équipements de pointe et du renforcement des capacités de ses cadres et techniciens, une priorité afin d'être à la hauteur de leurs attentes. Les principaux aspects de renforcement des capacités du BUMIGEB recouvrent

- (i) le renforcement des capacités techniques (capacitation des cadres dans des thématiques précises et recrutement de personnels qualifiés) et matérielles (matériels roulant, logiciels et autres outils informatiques, etc.) ;
- (ii) la poursuite de la réalisation/approfondissement de l'infrastructure géoscientifique nationale aux normes internationales, tant sur le plan géologique que sur le plan géophysique : (a) cartographie géologique, (b) cartographie aérogéophysique et (c) cartographies thématiques ; et
- (iii) le renforcement de la banque des données Géologiques, Géochimiques et Minières à l'échelle nationale.

2.1.7. Secrétariat Permanent de la Commission Technique Nationale des Mines et du Fonds Minier de Développement

Le SP/CTNM-FVD a pour missions l'organisation des activités de la Commission technique nationale des mines et le suivi du Fonds minier de développement. A ce titre, elle a en charge de :

- d'assurer l'organisation et le secrétariat de la Commission technique nationale des mines et des réunions du comité d'examen des demandes de permis d'exploitation semi-mécanisée ;
- d'apporter un appui-conseil à la Commission technique nationale des mines ;
- de valider les plans de formation des cadres locaux/nationaux des mines ;
- d'assurer le secrétariat et le suivi du Fonds minier de développement ;
- d'assurer le secrétariat et le suivi des études de faisabilité des projets miniers ;
- de suivre la mise en œuvre des recommandations de la Commission technique nationale des mines relatives aux projets miniers ;
- d'assurer l'analyse, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des plans de développement communautaire.

2.2. Difficultés et contraintes dans la mise en œuvre des missions de l'administration publique minière

Le secteur minier fait appel à (i) des compétences techniques, (ii) des aptitudes managériales, (iii) des compétences-supports et (iv) des compétences transversales générales, le tout selon des normes spécifiques. De par l'obligation pour les sociétés d'exploitation "d'employer en priorité du personnel de nationalité burkinabè pour les nécessités de leurs opérations", au vu de l'expression récurrente des besoins en compétences, tant dans le secteur privé que pour l'administration minière, le renforcement des capacités et la formation sont des impératifs.

En ce qui concerne l'administration publique minière, le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de la SN-CLM 2021-2025 et les informations collectées par l'évaluation auprès des administrations notamment à travers l'administration d'un questionnaire d'évaluation et d'expression des besoins en renforcement des capacités, mettent en exergue les faiblesses suivantes que le Gouvernement devrait s'attacher à lever :

- la faiblesse des capacités institutionnelles, y compris au niveau de la décentralisation et de la déconcentration des structures de contrôle des projets miniers et des sociétés minières ainsi que de promotion du contenu local,
- le sous-effectif en personnel qualifié de l'administration publique minière, particulièrement pour les structures de supervision et de contrôle de l'activité minière ainsi que de la promotion du contenu local ;
- les lenteurs dans la prise des décrets d'application ;
- la faible capacité opérationnelle des structures dédiées à la mise en œuvre du contenu local, notamment en matière de reporting et de suivi pour mesurer les performances et identifier les opportunités pour soutenir le contenu local.

A ces faiblesses et aux besoins en ressources humaines qualifiées, infrastructures adéquates de travail, matériels roulants et mobiliers de bureau, il faut ajouter plusieurs besoins qui sont notamment: les questionnaires numériques, les bases de données et installations connexes (serveurs, hébergement, etc.), les outils électroniques de rapportage, la nomenclature électronique des biens et services miniers (plans d'approvisionnement et achats effectivement réalisés) et la plateforme digitale dédiée ; les diverses formations pour le renforcement des capacités nationales (la structuration, l'analyse et le suivi-évaluation des projets miniers, la négociation dans le secteur minier, l'évaluation environnementale des projets miniers, etc.)

C'est le lieu de souligner que l'innovation numérique transforme le secteur minier en introduisant de nouvelles technologies qui concourent grandement à améliorer l'efficacité, le suivi et le contrôle, réduire l'impact sur l'environnement et améliorer la durabilité globale. Ainsi, la caractérisation des minerais peut être améliorée grâce à la numérisation des corps de minerai. L'Intelligence Artificielle (IA) combinée à un logiciel de géocartographie permet d'identifier des corps de minerai inconnus jusqu'alors. Toute administration publique minière devrait se doter de ces outils. Par exemple, la principale difficulté rencontrée par le SP CLPI est l'insuffisance des moyens humains, matériels et d'équipements pour assurer le contrôle sur le terrain et confirmer les données transmises par les sociétés minières dans le cadre du respect des quotas et autres dispositions fixés par l'arrêté sur le contenu local. Le contrôle est une obligation réglementaire. Mais, les missions d'inspection réalisées sont insuffisantes pour confirmer la crédibilité des informations/données reçues par l'administration publique.

Quant à l'inspection de l'énergie et des mines, elle est confrontée à trois principales difficultés institutionnelles ou d'ordre juridique dans l'accomplissement de sa mission : (i) la lenteur dans l'approbation des ordres des missions programmées et inopinées ; (ii) l'insuffisance des textes de coercition due à la non adoption de certains textes d'application du code minier ; et (iii) l'absence d'assermentation des inspecteurs, alors qu'une prestation de serment devant le Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou est prévue par le Décret de nomination de l'Inspecteur général des mines et les Inspecteurs des mines. La Direction Générale des Carrières (DGC) fait face à l'insuffisante capacité de son personnel en charge du suivi-contrôle des activités de carrières, et à la non opérationnalisation du fonds d'intervention dédié.

III. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

3.1. Principaux axes

L'administration publique minière et des structures en charge du contenu local, ont besoin d'être renforcées pour mieux assurer les missions régaliennes et développementalistes de l'Etat. Ce renforcement des capacités humaines, institutionnelles, et opérationnelles concerne, entre autres, les aspects suivants :

- **Ressources humaines** : personnel qualifié en nombre suffisant à tous les niveaux et sur le terrain (déconcentration), et recours quand il le faut à des consultants expérimentés (externalisation du travail) ;
- **Ressources matérielles** : ordinateurs, tablettes, moyens de mobilité, ensemble de matériels et équipements d'analyse spatiale, de supervision à distance et de suivi (GEMS, autres systèmes de géolocalisation et référencement) ;
- **Ressources immatérielles** : questionnaires numériques, bases de données, serveur, hébergement de supports électroniques, outils électroniques de rapportage, nomenclature électronique des biens et services miniers (plans d'approvisionnement et achats effectivement réalisés) et la plateforme digitale dédiée, etc. ;
- **La formation** (en salle, travaux pratiques, sur le terrain et voyages d'études et de capitalisation des expériences et savoirs) ;
- **La capacitation organisationnelle et opérationnelle.**

3.2. Objectifs et résultats attendus

Le plan vise à renforcer les capacités humaines et opérationnelles de l'administration publique minière du Burkina Faso, afin qu'elles assurent mieux les missions régaliennes de l'Etat. Ainsi, l'administration publique minière burkinabè atteindra les principaux objectifs et résultats attendus suivants :

- Assurer efficacement le suivi et contrôle des projets miniers, des sociétés minières et des activités minières,
- Réaliser la collecte systématique et électronique des données sur les achats effectués par les sociétés minières et les sous-traitants, et le reporting harmonisé et à intervalle régulier rapproché du suivi, l'évaluation des performances et l'identification des opportunités de contenu local ;

- Mettre en œuvre, suivre, évaluer et rapporter les initiatives gouvernementales (à transformer en programme) de développement du contenu local par la promotion du « local ownership ».

3.3. Contenus

3.3.1 Contenu des formations

La formation comprend plusieurs modules qui traiteront de la promotion du contenu local (promotion du « local ownership », etc.), le suivi et contrôle des projets miniers, des exploitations minières, des politiques et stratégies, des normes environnementales et sociales, la prise de mesures incitatives et de conditions favorables à la création locale de richesses par le développement d'entreprises locales compétitives ; la modélisation financière des projets miniers et l'analyse des déterminants économiques, gestion et passation des contrats d'exploitation des ressources naturelles par les industries extractives; la négociation des contrats d'investissement; la pratique des transactions commerciales s'y rattachant, etc.

Les formations seront pratiques, comprenant des travaux pratiques et des visites sur le terrain le cas échéant. Certaines formations seront dispensées en ligne.

Compte tenu de l'effectif du personnel de l'ensemble de l'administration publique minière du Burkina Faso et des comités et secrétariats qui contribuent à la gestion du secteur, une masse critique de 100 cadres et techniciens à former par module de formation, est nécessaire. Le contenu de chaque module de formation proposé, est explicité dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Contenu des formations

Contenu de formation		Public cible	Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis
Modules	Compétences spécifiques visées				
1. Promotion du contenu local	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique et politique pour la promotion du contenu local • Identification des opportunités de contenu local dans les projets miniers • Contribution des fournisseurs locaux des biens et services miniers au développement économique et social inclusif et durable du pays • Stratégies de collaboration entre entreprises locales et multinationales • Suivi et évaluation du contenu local dans les projets miniers 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de direction • Cadres de conception • Agents d'exécution 	5 jours	100	BUMIGEB GÉOSERVICES CMB ESCO-IGES Universités et Grandes Ecoles CAERD IDEP BRMN ANEVE BUREAU NATIONAL DE LA NORMALISATION ESSAKANE IAMGOLD Consultants Sociétés minières Etc. ;
2. Analyse, Suivi et contrôle des aspects environnementaux, sociaux, normatifs, politiques et stratégies dans le secteur minier	<ul style="list-style-type: none"> • Complexe minier (description et analyse des déterminants) • Risques technologiques ; • Risques environnementaux ; • Management des risques ; • Analyse des alternatives d'un projet minier • Méthodes d'exploitation minière et traitement des minerais • Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et élaboration du Plan afférent • Engagement environnemental du permissionnaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de direction • Cadres de conception • Agents d'exécution 	5 jours	100	
3. Politiques publiques incitatives dans le secteur des mines	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques publiques incitatives pour la création et le développement d'entreprises locales minières et de fourniture des biens et services miniers 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de direction • Cadres de conception 	5 jours	100	

Contenu de formation		Public cible	Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis
Modules	Compétences spécifiques visées				
		<ul style="list-style-type: none"> • Agents d'exécution 			
4. Modélisation financière des projets miniers	<ul style="list-style-type: none"> • Initiation aux modes de financement des projets miniers • Principes économiques du partage de la rente extractive et politiques fiscales (nationales ; communautaires ; régionales et internationales) • Identification des éléments critiques d'une étude de faisabilité • Initiation à la modélisation économique des projets miniers : théories et pratiques • Compréhension, suivi et évaluation des bilans financiers • Clauses de stabilité : enjeux et risques pour l'optimisation des retombées fiscales 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de direction • Cadres de conception • Agents d'exécution 	5 jours	100	
5. Négociation, passation et gestion des contrats d'investissements miniers	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique de l'exploitation des ressources naturelles • Types de contrats d'exploitation des ressources naturelles • Principes essentiels de la rédaction du contrat d'investissement • Principes et pratiques avant, pendant et après la Négociation du contrat • Construction d'une argumentation pour conclure un accord profitable • Gestion financière des contrats d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de direction • Cadres de conception • Agents d'exécution 	5 jours	1000	

Contenu de formation		Public cible	Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis
Modules	Compétences spécifiques visées				
	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance, transparence et lutte contre la corruption Mise en œuvre et le suivi des contrats d'exploitation Arbitrage du contentieux minier (espaces OHADA et Convention CIRDI) ; Risques et procédures liées à l'inexécution des contrats Mécanismes de prévention et de gestion des conflits miniers 				
6. Préparation et maintenance du Système d'Informations géologiques et Minières (SIM)	<ul style="list-style-type: none"> Collecte, gestion et structuration des données géologiques et minières Cartographie et analyse géospatiale dans le SIM Architecture et conception d'un SIM Déploiement du SIM et formation des utilisateurs Maintenance et gestion continue du SIM Intégration des nouvelles technologies dans le SIM 	<ul style="list-style-type: none"> Cadres de direction Cadres de conception Agents d'exécution 	5 jours	100	
7. Cadastre minier	<ul style="list-style-type: none"> Composantes d'un cadastre minier Processus d'enregistrement et d'attribution des droits miniers Système d'information géographique (SIG) appliqué au cadastre minier Gestion des données et maintenance du cadastre minier Législation et régulation des droits miniers Application du cadastre minier pour la planification des projets miniers 	<ul style="list-style-type: none"> Cadres de direction Cadres de conception Agents d'exécution 	5 jours	100	

Contenu de formation		Public cible	Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis
Modules	Compétences spécifiques visées				
	<ul style="list-style-type: none"> Technologies émergentes et innovations dans le cadastre minier 				
8. Levé géochimique	<ul style="list-style-type: none"> Principes de la géochimie appliquée à l'exploration Conception d'un levé géochimique Techniques de collecte et d'échantillonnage géochimique Traitement des échantillons géochimiques Interprétation des résultats géochimiques Outils géomatiques et SIG appliqués au levé géochimique Gestion des données géochimiques et rapportage 	<ul style="list-style-type: none"> Cadres de direction Cadres de conception Agents d'exécution 	5 jours	100	
9. Utilisation et exploitation des base de données minières ainsi que des plateformes de partage des connaissances et des informations	<ul style="list-style-type: none"> Composantes, structure et conception d'une base de données minière ; Outils et logiciels pour la gestion des bases de données minières ; Saisie, collecte, mise à jour, analyse des données minières et prise de décision Sécurisation et gestion des accès aux bases de données minières ; Normes et bonnes pratiques dans la gestion des bases de données minières (y compris la maintenance et la mise à jour) Conception et développement de la plateforme de partage des connaissances ; Gestion des contenus et des connaissances et collaboration et interaction au sein de la plateforme de partage des connaissances ; 	<ul style="list-style-type: none"> Cadres de direction Cadres de conception Agents d'exécution 	5 jours	100	

Contenu de formation		Public cible	Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis
Modules	Compétences spécifiques visées				
	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation et gestion des accès à la plateforme de partage des connaissances • Travaux pratiques d'utilisation de la plateforme de partage des connaissances 				
10. Promotion et mobilisation des investisseurs miniers en faveur des infrastructures structurantes (création locale de richesses, infrastructures, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et analyse des besoins en infrastructures structurantes • Développement d'un environnement favorable aux investissements dans les infrastructures structurantes • Stratégie d'attraction des investisseurs miniers pour les infrastructures structurantes ; • Stratégie de développement des infrastructures locales par l'investissement minier 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de direction • Cadres de conception • Agents d'exécution 	5 jours	100	
11. Planification du développement des compétences dans le secteur minier	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des besoins en compétences dans le secteur minier • Élaboration du plan de développement des compétences • Choix des méthodes de formation adaptées au secteur minier • Évaluation et suivi des compétences dans le secteur minier • Gestion de la formation et des budgets dans le secteur minier 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de direction • Cadres de conception • Agents d'exécution 	5 jours	100	
12. Maîtrise des techniques d'inspections des activités minières	<ul style="list-style-type: none"> • Laboratoire minier (qualité des eaux, sédiments, sols, l'air, ambiance sonore, fiches de conformité et de non-conformité) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de direction • Cadres de conception 	5 jours	100	

Contenu de formation		Public cible	Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis
Modules	Compétences spécifiques visées				
	<ul style="list-style-type: none"> Techniques de contrôle et d'inspection du traitement et de la concentration du minerai ; Techniques de contrôle et d'inspection du transport et de l'exportation du minerai ; Fiches d'inspection minière ; Fiches de contrôle minier ; Manuel de procédure de suivi et évaluation des projets miniers ; Règlements sur le contrôle des données et des informations. 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluateurs et auditeurs des activités extractives. Agents d'exécution 			
13. Appropriation de l'utilisation du logiciel ENVI pour les inventaires des substances de carrières ;	<ul style="list-style-type: none"> Téledétection et Rayonnement Electromagnétique (REM) Plateformes utilisées en téledétection active et passive (téléchargement des données de téledétection gratuites : Landsat, Sentinel-2, Aster, MNT) ENVI Zoom Interaction du REM avec les surfaces terrestres et l'atmosphère ; Signature spectrale ; Exploration d'images Analyse temporelle Correction radiométrique et géométrique des images satellites Méthodes de classification des images de Téledétection (Classification non-supervisée et supervisée) 	<ul style="list-style-type: none"> Cadres de direction Cadres de conception Agents d'exécution 	5 jours	100	

Contenu de formation		Public cible	Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis
Modules	Compétences spécifiques visées				
	<ul style="list-style-type: none"> • Post classification • Mécanique Spatiale -Orbitographie et Mouvement des Satellites 				
14. Appropriation de l'utilisation des outils de collectes, traitements et analyses de données : Kobo toolbox, SPSS, Power BI, etc. ;	<ul style="list-style-type: none"> • Généralités sur les données et les statistiques ; • Techniques d'élaboration des questionnaires et fiches de données ; • Types et rôles des terminaux exploités ; • Mise en place d'un serveur ; • Déroulement de la collecte des données sur le terrain et gestion des données et de l'information ; • Travaux pratiques d'utilisation des logiciels KoboToolBox, SPSS, Epi Info et STATA, Power BI, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de direction • Cadres de conception • Agents d'exécution 	5 jours	100	
15. Appropriation de l'utilisation et exploitation des systèmes électroniques mis en place et qui seront mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux pratiques de gestion et d'utilisation des bases de données ; • Travaux pratiques de gestion et d'utilisation de la nomenclature électroniques des biens et services miniers ; • Travaux pratiques de gestion et d'utilisation du système électronique de reporting (rapports miniers périodiques) ; • Travaux pratiques de gestion et d'utilisation des systèmes de surveillance à distance (GEMS, etc.) ; • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de direction • Cadres de conception • Agents d'exécution 	5 jours	100	

3.3.2 Voyages d'études

Les voyages à l'étranger seront dédiés à l'étude des innovations technologiques et réussites pertinentes pour le Burkina Faso, notamment dans les domaines de la promotion/développement du contenu local, de la préparation et maintenance du Système d'Informations géologiques et Minières (SIM), du cadastre minier, du levé géochimique et de la base de données minières (Afrique du Sud, Australie, Botswana, Brésil, Canada, Finlande, Ghana, Guinée, etc.) ;

Les cadres de direction et les cadres de conception des administrations concernées effectueront des voyages d'études dans certains pays africains et hors du continent pour s'enquérir de leur expérience. 20% des cadres de direction et de conception seront choisis par leur hiérarchie pour ces voyages. Ceux-ci à leur retour partageront les apprentissages reçus avec leurs collègues. Toutefois, pour le SP CLPI le pourcentage de cadres est de 30% pour tenir compte de sa position centrale dans la promotion et l'implémentation des politiques, stratégiques, programmes et textes concernant le contenu local.

Au total une vingtaine de cadres participeront aux voyages d'études pour une durée de 5 à 10 jours/voyage d'étude.

3.4. Budget

3.4.1 Sessions de formation

Les bonnes pratiques en Afrique tout comme ailleurs dans le monde, indiquent que le coût moyen d'une session de ces modules de formation, est de 10 à 12 millions FCFA (20 000 USD/session) FCFA, soit en moyenne 500 000 FCFA à 600 000 FCFA par apprenant ou personne à former par session. Le présent Plan de formation a choisi de s'en tenir au coût de 10 millions FCFA par session, soit 500 000 FCFA par apprenant, composés des honoraires et frais de voyage des formateurs (60%) ainsi que des frais liés aux consommables pédagogiques (15%), à l'organisation (10%), à la mobilisation logistique (10%), à la mise en œuvre, à la communication et au suivi évaluation (5%).

Chaque session de formation comprend 20 participants pour plus de proactivité pendant l'animation.

Tableau 2 : Budget des modules de formation

Modules de formation	Nbre de participants	Cout par participant (F CFA)	Cout total (F CFA)
1 Promotion du contenu local (promotion du contenu local)	100	500 000	50 000 000
2 Analyse, Suivi et contrôle des aspects environnementaux, sociaux, normatifs, politiques et stratégies dans le secteur minier	100	500 000	50 000 000
3 Politiques publiques incitatives dans le secteur des mines	100	500 000	50 000 000
4 Modélisation financière des projets miniers	100	500 000	50 000 000
5 Négociation, passation et gestion des contrats d'investissements miniers	100	500 000	50 000 000
6 Préparation et maintenance du Système d'Informations géologiques et Minières (SIM)	100	500 000	50 000 000
7 Cadastre minier	100	500 000	50 000 000
8 Levé géochimique	100	500 000	50 000 000
9 Utilisation et exploitation des base de données minières et des plateformes de partage des connaissances et des informations	100	500 000	50 000 000
10 Promotion et mobilisation des investisseurs miniers en faveur des infrastructures structurantes (création locale de richesses, infrastructures, etc.)	100	500 000	50 000 000
11 Planification du développement des compétences dans le secteur minier	100	500 000	50 000 000
12 Maitrise des techniques d'Inspections des activités minières	100	500 000	10 000 000
13 Appropriation de l'utilisation du logiciel ENVI pour les inventaires des substances de carrières ;	100	500 000	10 000 000
14 Appropriation de l'utilisation des outils de collectes, traitements et analyses de données (Kobo toolbox, SPSS, etc.)	100	500 000	50 000 000
15 Appropriation de l'utilisation et exploitation des systèmes électroniques mis en place et qui seront mis en place	100	500 000	50 000 000
TOTAL			750 000 000

Le plan de formation nécessitera un budget de **750 000 000 F CFA**.

3.4.2 Voyages d'études

Tableau 3 : Budget des voyages d'études

Destinations	Nbre de participants	Cout par participants	Coût total (F CFA)
Pays africains	20	1 500 000	30 000 000
Pays hors Afrique	20	2 500 000	50 000 000
TOTAL	40		80 000 000

Le coût total des voyages d'études est de **80 000 000 F CFA**, comprenant les billets d'avion, les frais de séjour et d'hébergement, les assurances et le transport local.

3.4.3 Equipements, matériels et outils immatériels

Les besoins ont été identifiés à travers des entretiens avec les administrations publiques minières et dans les sources secondaires. Les besoins en équipements, matériels et outils immatériels sont estimés à **1 028 535 000 F CFA**. Les détails sont fournis dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Budget des équipements et matériels

Equipements, matériels et outils immatériels	Caractéristiques	Quantité	Prix Unitaire (FCFA)	Total (FCFA)
Véhicule de terrain	4x4	10	24 800 000	248 000 000
Motocyclette	125G	10	1 299 000	12 990 000
KIT Ordinateur de bureau (Ordi, onduleur, logiciels, antivirus, etc.)	Ordinateur de bureau all-in-one 5 (Windows 10, 23"- 1To de disque dur- 8 Go de RAM – Intel Core i7)	40	1 000 000	40 000 000
Ordinateurs portables	15-EG3053, Core i5-1335U, Intel iris, ECRAN 15,6 16GB Ram, 512GB SSD	40	500 000	20 000 000
Disques durs	Disque dur externe transcend 2 To	40	50 000	2 000 000
Photocopieur, Imprimante, scanner	Copieur canon IR 2206 /A3/A4	20	400 000	8 000 000
Tablettes		40	160 000	6 400 000
Coffret informatique	Armoire réseau - Rack 19 pouces 9 UH - Non monté - Montage mural - 400 mm de profondeur - Charge max. 60 kg - Porte vitrée - Gris	10	64 500	645 000

Equipements, matériels et outils immatériels	Caractéristiques	Quantité	Prix Unitaire (FCFA)	Total (FCFA)
Matériels miniers et de géologie	Différents types de loupe, Multimètres numériques, Télémètres laser, Boussoles, GPS, différents types de Marteaux, etc.)	320	100 000	32 000 000
Mobilier de bureau	Tables, fauteuils, chaises visiteurs, etc.	40	350 000	14 000 000
Matériels de bureau,	Agrafeuses, machines à relier, rétroprojecteur	20	500 000	10 000 000
Appareils photos	CANON EOS 750D nu	10	450 000	4 500 000
Serveurs et bases de données		5	5 000 000	25 000 000
Contribution à l'infrastructure géoscientifique		1	500 000 000	500 000 000
Conception et mise en place du réseau de la nomenclature électronique des biens et services miniers		1	50 000 000	50 000 000
Conception et mise en place du réseau de reporting électronique		1	30 000 000	30 000 000
Mise en place du Système de surveillance à distance (GEMS)		1	25 000 000	25 000 000
TOTAL				1 028 535 000

3.5. Budget global et planning

Le budget total du plan de renforcement des capacités de l'administration publique minière, est de **1 997 925 125 F CFA hors taxes sur la période 2025 – 2027**. Les détails sont fournis dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Récapitulatif du budget global prévisionnel du plan

Rubrique	2025	2026	2027	Montant total (F CFA)
Formation	250 000 000	250 000 000	250 000 000	750 000 000
Voyages d'études	40 000 000	40 000 000		80 000 000
Équipements et matériels et outils immatériels	514 267 500	257 133 750	257 133 750	1 028 535 000
Total 1 hors taxes	804 267 500	547 133 750	507 133 750	1 858 535 000
Administration et gestion du plan				
Frais de communication (1%)	6 195 117	6 195 117	6 195 117	18 585 350
Frais de gestion et d'audit (5 %)	40 213 375	27 356 688	25 356 688	92 926 750
Frais de suivi-évaluation (2,5%)	20 106 688	13 678 344	12 678 344	46 463 375
Total 2 hors taxes	66 515 180	47 230 149	44 230 149	157 975 475
Grand TOTAL hors taxes	870 782 680	594 363 898	551 363 898	2 016 510 475

3.6. Pistes d'orientations stratégiques pour la mobilisation des ressources financières

3.6.1. Objectifs et fournisseurs de ressources

La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités de l'Administration peut se faire sur la base d'une stratégie adaptée au contexte.

La mobilisation des financements peut cibler en premier lieu les projets gouvernementaux financés ou pas par des partenaires techniques et financiers (PTF), pour lesquels les démarches administratives et techniques spécifiques seront mises en œuvre par l'Unité de Gestion du Plan (UGP) et son organe de supervision, Elle concerne également plusieurs fournisseurs de ressources financières, notamment les

PTF, la Commission de l'UEMOA, les donateurs, les entreprises privées (minières, etc.) et les ONG.

3.6.2. Principes

La mobilisation des ressources financières devra s'appuyer sur une approche claire, méthodique et prévisible pour solliciter et obtenir les ressources, les utiliser et gérer de manière transparente, suivre et évaluer leur utilisation et rendre compte de façon crédible (reddition des comptes).

Sur la base de ce qui précède, une stratégie de mobilisation des ressources repose en réalité sur la capacité de l'UGP et de l'organe de supervision à mettre en œuvre trois démarches clés, à savoir, l'élaboration des requêtes, le marketing des actions planifiées et le développement des relations partenariales avec les fournisseurs de ressources ciblées.

3.6.3. Pistes d'orientations stratégiques

Les principales pistes d'orientations stratégiques suivantes sont proposées à l'effet de répondre aux objectifs et principes énoncés ci-dessus. Il s'agit de :

- **Recruter un consultant expérimenté** : qui muni d'un mandat écrit adossé à des termes de référence, proposera une stratégie contextualisée (un mois pour l'élaboration) qu'il mettra en œuvre pendant une année ;
- **Elaborer les requêtes** : l'élaboration des requêtes **en français et anglais** avec des explications claires des objectifs stratégiques, des actions structurelles, des résultats stratégiques et des ressources nécessaires, est indispensable. Il est également important que ce processus prenne en compte les fournisseurs de ressources à cibler (fournisseurs de ressources identifiés) et les dates/périodes propices pour leur adresser les requêtes.
- **Assurer le marketing des actions planifiées.** : le marketing démarre toujours auprès de la représentation locale ou de l'Ambassade du pays siège du fournisseur de ressources auquel, l'UGP a l'intention d'adresser une requête. Cette prise de contact est importante, parce qu'elle fera du Représentant ou/et de l'Ambassadeur, un autre porte-parole ou défenseur du Plan de renforcement des capacités. Dans tous les cas, sa position lui permet de confirmer à ses autorités l'existence officielle et la crédibilité de la démarche. Pour ce faire, il faudra : (i) présenter publiquement le plan auprès des fournisseurs de ressources ; (ii) Rendre public le plan et le défendre (présenter les résultats et les changements escomptés à la fin du plan) et (iii) associer à la mobilisation les Conseillers au sein des Ambassades du Burkina Faso à l'étranger. Ces conseillers ont été formés à la diplomatie économique. Ils sont

outillés pour accompagner les structures officielles dans le développement de leurs relations avec des partenaires dans les pays hôtes.

- **Développer des relations partenariales avec les fournisseurs de ressources financières:** il s'agit pour l'UGP d'organiser localement (Ouagadougou) en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères, une rencontre annuelle avec les fournisseurs de ressources financières présents ou représentés au Burkina Faso, (avérés et potentiels pour le plan de renforcement des capacités), en mettant l'accent sur la transparence et la bonne utilisation des ressources déjà mobilisées (résultats, impacts et retombées vérifiables) : table ronde, déjeuner-échanges, etc. Ces actions contribuent à :
- (i) raffermir les relations par la présentation du bilan de la mobilisation (rapports techniques et financiers, certification des comptes, etc.) ;
 - (ii) collecter les ressources et intentions de financement ;
 - (iii) rechercher/collecter les informations complémentaires (autres possibilités et centres d'intérêt, etc.) ;
 - (iv) faire le suivi des requêtes de financement adressées aux fournisseurs des ressources, etc.

IV. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN

4.1. Organes de mise en œuvre

Le plan sera mis en œuvre par une Unité de Gestion de Projet (UGP) au sein du Secrétariat Permanent du Contenu Local et de la Promotion des Investissements (SP CLPI).

L'UGP agit en tant qu'Organe de coordination nationale de la mise en œuvre du Plan. Il devra nouer des synergies avec les partenaires de mise en œuvre du plan que sont notamment :

- Le PARGFM ;
- Le Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre ;
- Tout autre projet et programme mis en œuvre au Burkina Faso.

La supervision de la mise en œuvre du plan est assurée par un Comité de Supervision comprenant le MEMC et l'ITIE-BF. Les membres de ce comité sont nommés par le Ministre en charge des mines. Le Comité de Supervision présidé par le MEMC, assure la gouvernance globale et supervise l'exécution du plan. Il facilite la mobilisation des ressources financières du Plan et travaille sur la base des rapports d'avancement qui lui sont fournis par (i) l'UGP et (ii) les évaluations et audits externes qu'il commande. Le ST-CLPI assure le Secrétariat du Comité de Supervision.

Le Comité de Supervision examine et approuve les projets de Programme de Travail et de Budget Annuel (PTBA) et les rapports d'activités périodiques préparés par l'UGP. Le Comité de Supervision s'assure que les PTBA approuvés sont mis en œuvre. Il veille, entre autres, à l'articulation des activités du Plan et a également pour mission l'information du Gouvernement et des autres parties prenantes, notamment la Banque mondiale via le PARGFM, le fonds minier pour la recherche et la formation et tout partenaire qui concourt au financement du Plan.

Le Comité de supervision se réunit au moins deux fois dans l'année pour examiner les dossiers qui lui sont soumis par l'UGP. Les frais de transport des membres du Comité de Supervision sont pris en charge par le budget du Plan. Le Comité de Supervision se réunit en session extraordinaire chaque fois que le besoin est exprimé par son Président, un membre ou son secrétaire.

4.2 Communication

La communication est un élément important dans la mise en œuvre du Plan auquel un accent particulier sera accordé pour la mobilisation de l'administration publique minière et pour une grande visibilité des actions et effets/impacts de sa mise en œuvre.

4.3. Suivi-évaluation

4.3.1. Suivi-évaluation trimestriels et annuels

L'UGP produira des rapports trimestriels sur la mise en œuvre du plan et ses résultats tangibles. Chacun de ces rapports sera à la fois technique et financier, descriptif et analytique sur tous les aspects. Le rapport trimestriel reflètera les réalisations concrètes (mobilisation de financement, communication et surtout réalisations des formations et des acquisitions) et les dépenses effectuées selon les normes internationales de la comptabilité, visant à donner des informations de qualité et actualisées sur les performances de la mise en œuvre du Plan au Comité de Supervision et aux contributeurs du plan et/ ou aux entités qui souhaiteraient contribuer à son financement. Le rapport trimestriel est soumis au Comité de Supervision tous les trimestres dans les 30 jours calendaires suivant la fin de chaque trimestre.

L'UGP élabore également un rapport annuel de la réalisation des activités et des états financiers pour chaque exercice couvrant douze (12) mois (1^{er} janvier au 31 décembre). Le rapport annuel de suivi-évaluation est communiqué au Comité de Supervision au plus tard le 15 février de l'année suivante. Il est à la fois technique et financier et rend compte de manière analytique des réalisations en corrélation avec les ressources mobilisées, les dépenses effectuées, le programme de travail préalablement adopté par le Comité de Supervision, le suivi des indicateurs de performances, l'analyse des écarts enregistrés, les difficultés rencontrées et les solutions proposées. Les rapports annuels de suivi-évaluation, à la fois descriptifs et analytiques sur la base d'informations concrètes, documenteront les effets et impacts du Plan. Ces analyses seront largement reprises dans la communication et visibilité de la mise en œuvre du Plan.

Enfin, chaque Maître d'Ouvrage Délégué du plan de renforcement de capacité (cabinets, personnes ressources) est tenu d'élaborer un rapport de chaque action réalisée et de le soumettre à l'UGP Maître d'œuvre du Plan. Ce rapport technique est descriptif et analytique. Il devra contenir le tableau des dépenses ainsi que les pièces justificatives comptables, conformément aux bonnes pratiques de transparence.

4.3.2. Audit

Le Coordonnateur de la mise en œuvre du Plan s'assure de l'application des règles du contrôle interne pour gérer les ressources mobilisées pour le plan, en étroite collaboration avec le responsable financier.

Un Auditeur externe qualifié, expérimenté et indépendant est recruté par le Comité de Supervision sur une base compétitive pour renforcer le contrôle. Il exécute sa mission conformément aux règles de l'art (normes ISA), en couvrant tous les aspects, y compris la vérification de l'éligibilité des dépenses et la vérité des chiffres par des visites de terrain, notamment auprès des Maîtres d'Ouvrage Délégués, conformes aux bonnes pratiques de transparence de gestion financière et de bonne gouvernance. L'audit externe interviendra de manière semestrielle (deux fois dans l'année) et aucun auditeur ne peut auditer la mise en œuvre du Plan deux fois de suite en moins de deux ans.

Le rapport d'audit, destiné au Comité de Supervision de la mise en œuvre du Plan et au coordinateur comprendra également des contrôles spécifiques tels que les exigences en matière de rapports financiers et la cohérence entre les états financiers et les rapports trimestriels et annuels du Coordinateur.

4.3.3. Supervision

Le Comité de Supervision effectue les missions annuelles de supervision avec la participation des contributeurs au Plan. Les frais de mission des membres du Comité de Supervision par année pour cette mission sont payés sur le budget du Plan.

Les missions de supervision procèdent notamment à la revue de l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités du plan et effectue des visites auprès des Maîtres d'Ouvrage Délégués. Elles examinent, entre autres, les rapports d'audit et les rapports de situation intermédiaires et donnent tous conseils au Coordinateur sur toutes les questions techniques, financières, comptables, etc. liées à la mise en œuvre du Plan, les conventions avec les Maîtres d'Ouvrage Délégués, le suivi-évaluation et les décaissements. La régularité de ces missions de supervision permet de maintenir la bonne exécution du Plan ou son ajustement, en cas de besoin. Le rapport de supervision sur l'état de la mise en œuvre et les résultats devront inclure une évaluation de la gestion financière du Plan.

4.3.4. Revue à mi-parcours externe

Une revue à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan est nécessaire et élaborée par un consultant qualifié, expérimenté et indépendant, recruté sur une base concurrentielle. Le rapport à mi-parcours permet de faire un bilan des actions réalisées depuis la mise en œuvre du Plan, par rapport aux objectifs fixés, d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et de présenter les résultats atteints et les

effets/impacts. Ce bilan permettra de consolider ou de réorienter la suite de la mise en œuvre du Plan, à la lumière des contraintes rencontrées et des résultats obtenus au cours des années précédentes. Cette revue à mi-parcours est prévue dans le dernier trimestre de l'année 2026.

4.3.5. Elaboration du rapport d'achèvement

À la fin de la mise en œuvre du Plan, le Comité de Supervision par le truchement de l'UGP recrutera sur une base concurrentielle, un consultant qualifié, expérimenté et indépendant pour élaborer le rapport d'achèvement, conformément aux bonnes pratiques, afin de tirer les leçons.

4.3.6. Diffusion des rapports

Les rapports de mise en œuvre du Plan seront diffusés, de manière large, conformément aux bonnes pratiques de transparence. Tous les rapports seront mis à la disposition des collectivités décentralisées, des PTF et des Maîtres d'Ouvrage Délégués. Ils seront également postés sur les sites web du Gouvernement (MEMC, Primature, etc.) et de la Banque mondiale.

V. CONCLUSION

Le Plan de renforcement des capacités de l'administration publique minière du Burkina Faso, en particulier les structures impliquées dans la promotion du contenu local, a un budget de **2 016 510 475F CFA hors taxes sur la période 2025 – 2027 (3 ans)**.

Ce budget sera mobilisé sur la base d'une stratégie de mobilisation de ressources financière mise en œuvre sous la supervision du comité de supervision.

LISTE NON EXHAUSTIVE DES DOCUMENTS EXPLOITES PAR LE CAERD

1. Politique sectorielle minière (POSEM) 2014-2025 ;
2. Stratégie nationale du contenu local (SN-CLM) dans le secteur minier, 2021-2025,
3. Plan d'actions prioritaires du contenu local dans le secteur minier ;
4. Étude nationale prospective (ENP) « Burkina 2025 » ;
5. Stratégie nationale genre 2020-2024 du Burkina Faso ;
6. Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) 2040 ;
7. Politique Sectorielle Transformations Industrielles et Artisanales (PS-TIA) 2018-2027 ;
8. Politique Sectorielle Commerce et Services Marchands (PS CSM) 2018-2027 ;
9. Annuaire statistiques et tableaux de bord publiés par le MEMC ;
10. Rapport de l'étude sur l'écart entre les opportunités de fournitures locales aux sociétés minières et la capacité des fournisseurs locaux à y répondre, est réalisée sous la supervision du Ministère des Mines et des Carrières, (CMB et Projet d'Appui au Développement du Secteur Minier (PADSEM) financé par la Banque Mondiale ;
11. **Plan de formation pluriannuel des fournisseurs locaux des biens et services aux sociétés minières dans le cadre de l'étude sur l'Analyse de l'écart entre les opportunités de fournitures locales aux sociétés minières et la capacité des fournisseurs locaux à y répondre**
12. Rapport de l'étude financée par la Banque mondiale sur l'état des lieux et perspectives de la fourniture des biens et services aux compagnies minières (KAISER EDP et Pierre Claver DAMIBA, février 2014) ;
13. Rapport de l'étude financée par la Banque mondiale sur la prospective des besoins en matière de qualification des ressources humaines dans le secteur des mines et de la géologie au Burkina Faso (Institut Supérieur du Génie Électrique du Burkina Faso), 2018 ;
14. Rapport de l'étude sur la cartographie des principaux sites miniers artisanaux réalisée en 2018 par l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi- mécanisées (ANEEMAS) a permis de recenser environ 800 sites d'exploitation artisanale sur l'ensemble du territoire national ;
15. Rapport de l'étude réalisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2017 que le nombre d'orpailleurs seraient de 1,3 million personnes ;
16. Textes réglementaires sur le secteur de l'énergie au Burkina Faso ;
17. L'Arrêté N°2021-372/MTEML/MEFP/MDIAPME du 3 décembre 2021, portant établissement de la liste des biens et services fournis aux sociétés minières ;
18. Autres principaux Textes réglementaires sur le secteur minier au Burkina Faso ;
19. Nouveau Décret portant activité de traitement de l'or par l'ANEEMAS ;
20. Code de l'environnement du Burkina Faso ;

21. Code de l'eau du Burkina Faso ;
22. Loi N°010-2023/ALT du 18 juillet 2023, portant institution de mesures d'incitations fiscales et douanières au profit des PME ;
23. Rapport de la base de données du ST – contenu local sur les biens et services achetés par les sociétés minières opérant au Burkina Faso ;
24. Rapports annuels de 2018 à 2023 du ST – CLPI ;
25. Rapports annuels de 2018 à 2023 de la DGMG ;
26. Statistiques sur le sur le secteur des mines et carrières au Burkina Faso ;
27. Liste des entreprises minières et leur localisation ;
28. Liste des entreprises locales par secteur disponible auprès de la Chambre des Mines du Burkina Faso (CMB) ;
29. Liste des entreprises locales par secteur, membres de l'ABSM ;
30. Liste des entreprises locales membres de l'AFEMIB ;
31. Liste des entreprises locales membres d'ACTION MINES ;
32. Etat du secteur privé réalisé par la CCI-BF en 2020, 2021 et 2022.
33. Répertoire des 500 premières entreprises opérant au Burkina Faso, CCI-BF ;
34. Données de l'UEMOA sur les grands agrégats économiques du Burkina Faso au cours des deux dernières années ;
35. Document du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) ;
36. Liste des personnes contacts du MEFP, DGMG, MEEA, Douanes, Impôts ;
37. Courriers du MEMC à la Direction Générales des Impôts, à l'ONASSIM et à l'ANEEMAS pour faciliter la demande de collecte des données ;
38. Courriers du MEMC aux acteurs (CMB, CCI-BF, APBEFBE, ABMS, AFEMIB, ACTION MINE, ITIE-BF, ORCADE, CIFOEB, PCQVP, : ITIE-BF, ORCADE, CIFOEB, PCQVP, etc. ;
39. Courriers du MEMC à la Représentation nationale de la BCEAO et à la Direction des Mines de la Commission de l'UEMOA.